

Veille de l'Observatoire
Numéro 77 (janvier 2012)

La *Veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:

http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO :

1. CIC : évaluation du Programme des candidats des provinces et projet de modification d'un règlement sur le parrainage des réfugiés
2. Pauvreté ethnicisée au Canada
3. Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
4. Sondages internationaux sur les migrations et autres rapports
5. La Commission interaméricaine des droits de l'homme critique une politique du Canada
6. Directive européenne sur « l'égalité raciale » : défis et recommandations
7. Mesures pour réduire l'immigration irrégulière dans cinq pays européens
8. Migrants et prestations d'aide sociale en Europe
9. Demandeurs d'asile au Canada : publications du Conseil canadien pour les réfugiés
10. Corrélation entre la faiblesse des capacités intellectuelles et les idéologies racistes ou conservatrices
11. Virage vers des politiques d'intégration plus restrictives en Europe
12. Contrôles d'identité abusifs en France : un rapport de Human Rights Watch
13. Immigration et taux de chômage en Grande-Bretagne

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Le Programme des candidats des provinces évalué par Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a mis en ligne récemment un rapport sur *L'évaluation du Programme des candidats des provinces* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/evaluation-pcp2011.pdf>). Pour évaluer le programme, on s'est intéressé surtout à la trajectoire des candidats des provinces admis entre 2005 et 2009. Les évaluateurs ont conclu que de façon générale, les candidats des provinces réussissent bien leur intégration économique : après une année au Canada, 90% ou plus ont déclaré des revenus d'emploi ou de travail autonome, tandis que moins de 12% ont eu recours aux prestations d'emploi. Trois ans après l'arrivée au Canada, la moyenne du revenu d'emploi des candidats des provinces était légèrement supérieure à celle des travailleurs qualifiés du volet fédéral, et quelque 70% des candidats des provinces avaient un emploi correspondant à leurs compétences.

Le programme fait l'objet d'une évaluation positive dans l'ensemble. En vue de l'améliorer, les évaluateurs indiquent notamment que CIC doit collaborer avec les provinces pour mettre en place des normes minimales de maîtrise de la langue pour tous les candidats des provinces, ce facteur jouant un rôle important dans l'intégration économique.

CIC a également fait paraître dans la *Gazette officielle du Canada* un *Avis sollicitant des observations relatives à une modification réglementaire proposée qui touchera le Programme de parrainage privé de réfugiés* (<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2011/2011-12-10/html/notice-avis-fra.html>). Le Ministère souhaite modifier le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin « de restreindre les personnes pouvant être parrainées par des groupes de cinq (G5) et des répondants communautaires (RC) aux réfugiés reconnus par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ou par un État ». En réponse à cet avis, le **Conseil canadien pour les réfugiés** a publié ses observations dans un document intitulé *Comments on Notice of Intent – Changes to the Private Sponsorship of Refugees Program* (http://ccrweb.ca/files/g5_comments_jan2012.pdf). L'organisme critique notamment la notion de « réfugié reconnu ».

2. Pauvreté ethnicisée au Canada

Le **Conseil national du bien-être social** propose *Un aperçu de la racialisation de la pauvreté au Canada* (<http://www.ncw.gc.ca/1.3bd.2t.1ils@-fra.jsp?lid=379>) accompagné de *Tableaux statistiques* (<http://www.ncw.gc.ca/1.3bd.2t.1ils@-fra.jsp?lid=391>) regroupant des variables pour le Canada, Montréal, Toronto et Vancouver. La pauvreté dite « ethnicisée » est celle de personnes désignées comme membres d'une « minorité visible » selon les catégories du recensement de 2006. Comparativement aux personnes non ethnicisées vivant dans la pauvreté, les personnes ethnicisées vivant dans la pauvreté sont plus susceptibles d'être jeunes, mariées, immigrantes, très instruites, et sans emploi. En général, leur revenu est plus faible que celui des personnes non ethnicisées qui vivent dans la pauvreté; par contre, quand elles travaillent à temps plein toute l'année, leur revenu d'emploi est supérieur à celui des personnes non « ethnicisées » dans la même situation.

La répartition géographique des personnes pauvres «ethnicipées» n'est pas la même que celle des personnes pauvres non «ethnicipées». Les personnes pauvres «ethnicipées» sont davantage concentrées dans les villes; 41% d'entre elles se trouvent à Toronto; dans deux des plus grandes villes canadiennes, elles représentent plus de la moitié des personnes pauvres (58% des personnes pauvres de Vancouver et 62% des personnes pauvres de Toronto). Au total, 76% des personnes pauvres «ethnicipées» vivent à Toronto, Vancouver ou Montréal, tandis que ces trois villes ne comprennent que 34% des personnes pauvres non «ethnicipées». À Montréal, on trouve 17% des personnes pauvres «ethnicipées» du Canada et 16% des personnes pauvres non «ethnicipées».

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

3. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones

Le *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones* (<http://unsr.jamesanaya.org/docs/annual/2011-ga-annual-report-fr.pdf>) a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le rapport porte sur les activités du par le **Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones** depuis sa nomination en 2008. Il décrit les initiatives menées dans quatre domaines : promotion des bonnes pratiques, élaboration de rapports par pays, étude des allégations de violations des droits de la personne et études thématiques. Les études thématiques concernent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; le devoir des États de consulter les peuples autochtones et d'obtenir leur consentement avant d'adopter des mesures qui les touchent; la responsabilité des entreprises de respecter les droits des peuples autochtones; et l'action des industries extractives dans les territoires traditionnels des peuples autochtones ou dans les lieux proches de ces territoires.

4. Sondages internationaux sur les migrations et autres rapports

Dans un document intitulé *Gallup World Poll: The Many Faces of Migration* (<http://publications.iom.int/bookstore/free/MRS43.pdf>), l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)** présente les résultats d'un sondage international sur les migrations. Ce sondage a été réalisé entre 2005 et 2011 auprès de migrants actuels ou potentiels dans 150 pays et territoires. On apprend, par exemple, que dans le monde, 630 millions d'adultes disent vouloir migrer de façon permanente vers un autre pays; de ce nombre 48 millions prévoient migrer dans l'année qui vient, et parmi eux 19 millions ont entrepris des démarches concrètes (demande de visa, achat d'un billet d'avion). Environ trois pour cent des adultes du monde vivent dans des ménages qui reçoivent de l'argent envoyé d'un autre pays; dans 35 pays ce pourcentage est de dix pour cent ou plus. Douze pour cent des adultes du monde estiment qu'ils pourraient devoir migrer au cours des cinq prochaines années en raison de graves problèmes environnementaux.

Les résultats d'un autre sondage réalisé par le **German Marshall Fund of the United States**, décrits dans un document intitulé *Transatlantic Trends : Immigration* (http://trends.gmfus.org.php5-23.dfw1-2.websitetestlink.com/wp-content/uploads/2011/12/TTImmigration_final_web.pdf), témoignent de l'opinion publique concernant l'immigration en Europe et en Amérique du Nord. Une série de tableaux présentent les données du sondage en français dans *Immigration Survey 2011 – Topline Results 2008-2011* (<http://trends.gmfus.org.php5-23.dfw1-2.websitetestlink.com/wp-content/uploads/2011/12/TTI-2011-5995-Toplines-report-FR.pdf>).

L'**OIM** a également mis en ligne une publication sur les migrations associées aux problèmes environnementaux intitulée *The State of Environmental Migration* (http://publications.iom.int/bookstore/free/STUDY0711_SEM2010_web3.pdf), dirigée par des chercheurs de l'**Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)**. Ce volume, qui se veut le premier d'une série annuelle, est un recueil de travaux de recherche et d'études de cas portant sur les déplacements de populations associés aux problèmes environnementaux en 2010. On aborde notamment les conséquences de désastres ponctuels en 2010 (inondations, incendies, tremblements de terre au Pakistan, en Russie, en Haïti, au Chili, en France) et de problèmes de plus longue durée (fonte de glaciers au Népal, sécheresse au Darfour, sécheresse et autres problèmes au Brésil). Les chercheurs de l'**IDDRI** ayant supervisé cet ouvrage ont également fait paraître, en français, un court document intitulé *Migrations et déplacements de populations dans un monde à +4°C : Scénarios d'évolution et options politiques* (http://www.iddri.org/Publications/Collections/Syntheses/PB0411_FG%20PB_migrations%20+%C2%B0C.pdf).

Enfin l'**OIM** a publié un rapport intitulé *Labour Migration from Colombo Process Countries: Good Practices, Challenges and Ways Forward* (http://publications.iom.int/bookstore/free/ColomboProcessStudy_final.pdf) faisant le point sur les tendances en matière de migration des travailleurs venant d'une dizaine de pays asiatiques (Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande and Vietnam) et analysant les meilleures pratiques de gestion de cette migration par les États, qui depuis 2005 ont pris diverses mesures dont la signature d'ententes bilatérales ou de protocoles d'entente avec certains pays destinataires.

5. La Commission interaméricaine des droits de l'homme critique une politique canadienne

La **Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDR)** a publié une décision concernant le Canada : *Report No. 78/11 – Case 12.586 – John Doe (Canada)* (<http://www.cidh.oas.org/casos/11.eng.htm>). L'affaire concernait une plainte soumise par le Conseil canadien des réfugiés et d'autres organismes au sujet de la politique des renvois sommaires entre le Canada et les États-Unis. La Commission a jugé que le Canada a enfreint la *Déclaration américaine des droits de l'homme* en renvoyant trois demandeurs d'asile aux États-Unis sans faire un examen individualisé de leur demande d'asile.

Le **Conseil canadien des réfugiés** offre des informations sur cette affaire dans un communiqué de presse (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/11/04/14-0>). Le CCR estime que si la Commission a publié en décembre 2011 ce rapport qu'elle avait transmis au gouvernement canadien quelques mois plus tôt, c'est qu'elle a conclu que le Canada n'allait pas appliquer ses recommandations.

6. Directive européenne concernant « l'égalité raciale » : défis et recommandations

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** a fait paraître *La directive sur l'égalité raciale : application et défis* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-RED-synthesis-report_FR.pdf) ainsi qu'une fiche d'information intitulée *Lutter contre la discrimination raciale* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA_Factsheet_RED_FR.pdf). Pour lutter contre la discrimination, la FRA recommande que les États recueillent des statistiques ventilées en fonction de l'origine ethnique; que les organismes chargés de favoriser l'égalité soient dotés des

moyens requis pour informer les personnes visées par la discrimination de leurs droits; que le montant des indemnités accordées en cas de discrimination soit revu à la hausse; que les organismes chargés de favoriser l'égalité reçoivent le pouvoir de statuer sur les plaintes et d'imposer des réparations. Enfin il est souligné que les actions en justice ne peuvent résoudre les problèmes fondamentaux de minorités défavorisées et que les États devraient prendre des mesures pour répondre à leurs besoins en matière de logement, d'emploi et de soins de la santé.

7. Mesures pour réduire l'immigration irrégulière dans cinq pays européens

Le **Réseau européen des migrations (EMN)** a publié les *Rapports nationaux* de la Belgique, de la France, de l'Italie, de la Slovaquie et de la Suède (http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do;jsessionid=E41F126394D9C3E26E6EAAA5FE85EE74?entryTitle=01_Practical%20Measures%20for%20Reducing%20IRREGULAR%20MIGRATION) portant sur les mesures pour réduire l'immigration irrégulière. Les différentes sections des rapports examinent, pour chacun des pays, le cadre politique et juridique relatif à l'immigration irrégulière; les mesures pratiques pour la réduire, la contrôler et y mettre fin avant l'entrée, aux frontières et sur le territoire; la coopération internationale en matière d'immigration irrégulière; les effets de la politique et de la législation européennes sur ce phénomène; et les statistiques concernant les immigrants irréguliers.

8. Migrants et prestations d'aide sociale en Europe

La **Commission européenne – Emploi, affaires sociales et inclusion** a publié un document intitulé *Study on Active Inclusion of Migrants* (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1160&furtherNews=yes>). Les auteurs de l'étude indiquent que l'hypothèse selon laquelle l'immigration constitue une charge financière pour les budgets publics consacrés à l'aide sociale n'est pas fondée. En effet, bien que l'analyse montre qu'au niveau global, les immigrants sont plus fréquemment bénéficiaires des indemnités chômage et des allocations familiales dans un grand nombre de pays européens, ils sont toutefois moins souvent bénéficiaires des allocations-vieillesse et des prestations associées à des problèmes de santé et d'invalidité. Le résultat le plus significatif est leur plus grande probabilité de se trouver dans des situations de pauvreté.

De plus, si on tient compte des différences de caractéristiques individuelles entre immigrants et natifs (âge, niveau d'éducation, composition du ménage, etc.), on constate qu'en général les migrants accèdent moins souvent que les natifs aux dispositifs d'aide sociale. Ainsi, « le point de départ du débat sur l'immigration et sur leur accès à l'aide sociale devrait être le *faible* niveau d'utilisation des aides sociales par les immigrés (en dépit de leur degré de pauvreté) ». Les auteurs estiment qu'en raison des difficultés économiques actuelles, il faut faire des efforts particuliers pour assurer l'inclusion active des migrants, et ils laissent entendre que cela permettra de mieux profiter de la « flexibilité de la main-d'oeuvre immigrée » qui prend « toute son importance » en temps de crise.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

9. Demandeurs d'asile au Canada : publications du Conseil canadien pour les réfugiés

Le **Conseil canadien pour les réfugiés** a publié un rapport intitulé *The Experience of Refugee Claimants at Refugee Hearings at the Immigration and Refugee Board* (http://ccrweb.ca/files/irb_hearings_report_final.pdf) portant sur les expériences des demandeurs d'asile lors de leur audience. Des entrevues menées auprès de 70 demandeurs d'asile à l'échelle du pays ont permis d'explorer leurs expériences favorables ou défavorables du processus et leur perception de son caractère équitable ou inéquitable.

L'organisme a également publié un document intitulé *L'impact du projet de loi C-4 sur la santé mentale des demandeurs d'asile* (http://www.csssdelamontagne.qc.ca/fileadmin/csss_dlm/Publications/Publications_CRF/Impact_du_projet_de_loi_C-4_sur_la_sante_mentale_des_demandeurs_d_asile_integral.pdf). Il s'agit d'un mémoire destiné à être soumis à la Commission parlementaire sur le projet de loi C-4 (*Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien*). Le document résume les résultats d'une recherche sur l'effet de la détention sur la santé mentale tant des adultes que des enfants qui ont demandé l'asile et résume les conclusions des chercheurs à ce sujet à l'échelle internationale.

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU doit évaluer en 2012 la conformité du Canada à la *Convention relative aux droits de l'enfant*. En prévision de cet examen, le **CCR** a élaboré un document sur *Le traitement des enfants non citoyens au Canada* (<http://ccrweb.ca/files/noncitizenchildrenbackgrounderfr.pdf>) qui souligne que le Canada ne respecte pas ses obligations fondamentales envers les enfants réfugiés et immigrants : des enfants réfugiés et immigrants sont détenus, des enfants réfugiés ne peuvent être réunis avec leur famille, personne n'assume vraiment la responsabilité des enfants réfugiés séparés de leur famille, des enfants victimes de la traite ne sont pas toujours protégés, des enfants sont rendus apatrides, et des enfants sont déportés sans considération de leur intérêt supérieur.

Un autre rapport du **CCR**, intitulé *Refugee Integration: Key Concerns and Areas for Further Research* (<http://ccrweb.ca/files/refugee-integration-research-report.pdf>), vise à définir les priorités en matière de recherche sur l'intégration des réfugiés. Les sujets de toute première importance sont l'accès à l'emploi, la santé, la formation linguistique, la réunification des familles, l'accès au logement et la reconnaissance des titres de compétences; d'autres pistes de recherche sont également identifiées.

Le **CCR** a également publié un court document de sensibilisation qui fait le point sur la situation des travailleurs migrants : *Travailleurs migrants au Canada : main-d'œuvre bon marché facilement abusée* (<http://ccrweb.ca/files/travailleursmigrants4pages.pdf>).

10. Corrélation entre la faiblesse des capacités intellectuelles et les idéologies racistes ou conservatrices

Selon une étude réalisée par des chercheurs de l'**Université Brock** et intitulée *Bright Minds and Dark Attitudes: Lower Cognitive Ability Predicts Greater Prejudice Through Right-Wing Ideology and Low Intergroup Contact* (<http://pss.sagepub.com/content/23/2/187.full.pdf+html>), il existe un lien entre la faiblesse des capacités intellectuelles chez l'enfant, d'une part, et des tendances racistes et une pensée

politique plus conservatrice à l'âge adulte, d'autre part. L'étude est basée principalement sur des données concernant plus de 15 000 personnes au Royaume-Uni. Les auteurs soulignent toutefois que les personnes ayant une pensée sociale conservatrice peuvent ne pas avoir de préjugés, et que les personnes ayant des préjugés peuvent avoir une pensée autre que conservatrice.

INTERNATIONALES...

11. Virage vers des politiques d'intégration plus restrictives en Europe

Un document du **London School of Economics Migration Unit** intitulé *Changing Integration Policy towards Third-Country Nationals in the European Union: Language and Knowledge of Society Tests in the Member States* (http://ec.europa.eu/ewsi/fr/resources/detail.cfm?ID_ITEMS=25193), étudie l'émergence en Europe d'une nouvelle approche en matière d'intégration caractérisée par l'obligation, pour les migrants, de réussir des examens portant sur la langue ou la connaissance de la société d'accueil s'ils veulent obtenir le droit à la réunification des familles, à la résidence de longue durée ou à la naturalisation. L'auteur compare des données provenant des 27 États membres de l'Union européenne et en arrive à la conclusion que les politiques d'intégration libérales sont réellement en voie de transformation, devenant plus restrictives et se constituant en instruments pour régir les migrations.

12. Contrôles d'identité abusifs en France : rapport de Human Rights Watch

Un rapport de l'organisme **Human Rights Watch** intitulé *La base de l'humiliation : les contrôles d'identité abusifs en France* (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/france0112frForUpload.pdf>) fait état de contrôles fréquents subis par des jeunes issus des minorités en France. Le rapport, basé sur des recherches menées en 2011 à Paris, Lille et Lyon, démontre que ces contrôles peuvent être exercés sur des enfants n'ayant pas plus de quatorze ans et comprendre des interrogatoires prolongés et des palpations intrusives. Ils peuvent être accompagnés de propos insultants ou racistes et donner lieu à un usage excessif de la force de la part des policiers. Dans certains cas ils ont lieu en l'absence de tout signe d'infraction. Selon les auteurs, « des preuves statistiques et des récits indiquent que les jeunes noirs et arabes vivant dans des quartiers économiquement défavorisés sont tout particulièrement et fréquemment la cible de ce type de contrôle, semblant indiquer que la police se livre à un profilage ethnique ».

Human Rights Watch a également fait paraître son rapport annuel *World Report 2012* (<http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/wr2012.pdf>). Il comprend un chapitre sur la reconnaissance accordée aux droits des travailleurs domestiques en 2011 et un autre sur la situation des migrants en Europe de l'Ouest. Une version abrégée, *Rapport mondial 2012 : extraits en français*, (http://www.hrw.org/sites/default/files/related_material/wr2012frwebwcover_0.pdf) est aussi disponible.

13. Immigration et taux de chômage en Grande-Bretagne

Un organisme britannique, le **National Institute of Economic and Social Research**, a publié une étude intitulée *Examining the Relationship between Immigration and Unemployment Using National Insurance Number Registration Data* (http://www.niesr.ac.uk/pdf/090112_163827.pdf) qui cherche à déterminer si les migrants ont un

effet sur le taux de chômage en Grande-Bretagne. Les chercheurs ont mis en parallèle des données sur le nombre de nouveaux arrivants dans différents lieux et le nombre de prestataires de l'assurance-emploi. Selon leurs calculs, la présence de migrants ne fait pas augmenter le nombre global de prestataires, et ce même en période de faible croissance économique ou de récession. Les auteurs n'excluent pas cependant que l'arrivée des migrants puisse avoir l'effet de favoriser l'emploi de non-migrants très qualifiés (en raison de complémentarités) et de diminuer l'emploi parmi les non-migrants peu qualifiés (auxquels les migrants pourraient se substituer). Ces deux effets pourraient se neutraliser et donc ne pas apparaître dans les données d'ensemble. Toutefois, les auteurs sont d'avis que l'effet négatif sur les non migrants peu qualifiés est probablement modeste.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318